

# **ATELIER DE FORMATION SUR LES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL : REDACTION DES PLAINTES EN CAS DE VIOLATION DES DROITS SYNDICAUX.**

## **Rapport Général**

### **1. Introduction**

Du 17 au 19 septembre 2008, le Comité de Liaison UNI-RDC a organisé, avec le financement de UNI-AFRICA, un atelier de formation sur les Normes Internationales du Travail, plus précisément la Rédaction des Plaintes en cas de violation des droits syndicaux.

Sur les 22 participants attendus, à raison de 2 par syndicat affilié, qui étaient inscrits, seuls 20 participants ont été présents. Les membres du syndicat SYNCASS étaient absents.

La séance d'ouverture a été marquée par le discours de la Présidente du Comité de Liaison UNI-RDC, qui a été suivi par le mot de circonstance du Représentant de UNI-AFRICA, le Cde Kabeya, membre du Comité Exécutif, représentant l'Afrique Centrale.

### **2. Objectifs du séminaire**

a : Identifier le rôle des syndicats dans le système des Normes Internationales du Travail par la connaissance de :

- la fonction normative de l'OIT
- la structure tripartite de l'OIT
- les instruments : conventions et recommandations
- les organes de contrôle
- la rédaction des plaintes

b : Campagne sur le VIH/SIDA

### **3. Du déroulement des travaux**

#### **3.1. Méthodologie**

Les deux intervenants du séminaire ont utilisé l'approche participative afin de permettre aux séminaristes de mieux pénétrer les sujets et d'apporter leur contribution.

#### **3.2. Déroulement des travaux**

##### **a. La 1<sup>ère</sup> journée**

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, la Présidente du Comité de Liaison a brièvement rappelé le programme d'activités du Comité de Liaison et le choix de l'activité. Il a remercié le cde Kabeya, représentant de UNI-AFRICA, et à travers lui UNI-AFRICA et UNI-MONDIAL, pour leur attention particulière et le financement de l'activité.

Quant au cde Kabeya, il a rappelé aux participants la mission essentielle de UNI pour l'Afrique, a souligné l'importance de la formation et la pertinence du sujet qui va leur permettre de mieux asseoir leurs syndicats respectifs. Il a terminé son discours en déclarant ouvert la session de formation.

Durant cette 1<sup>ère</sup> journée, après la présentation des participants, le facilitateur du séminaire, Mr Mbele, Conseiller au Secrétariat Général du Ministère de Travail et de la Prévoyance Sociale, a expliqué le fait que pour arriver aux plaintes, tel que nous avons intitulé le séminaire, il faut connaître les Normes et l'organisation d'où elles émanent.

C'est ainsi qu'il a expliqué l'OIT, son origine, et son fondement qui est basé sur sa structure tripartite, qui signifie une participation active des travailleurs et employeurs dans un effort commun avec les gouvernements et est entré en détail dans la fonction normative de l'OIT.

#### b. La 2<sup>ème</sup> journée

Celle-ci a été riche en enseignements. Après avoir rappelé brièvement les notions énoncées le veille, le facilitateur a articulé son exposé autour des points principaux suivants :

- concepts généraux
- structure de l'OIT
- normes : leur caractère juridique et contraignant
- soumission à la ratification
- mécanismes de contrôle

Après avoir défini quelques concepts importants (convention, recommandation, ratification), il a pénétré les principaux organes de l'OIT qui sont la Conférence Internationale du Travail, le Conseil d'Administration et le Bureau International du Travail

Il a souligné le fait que l'initiative de toute nouvelle convention provient soit du gouvernement, soit de l'employeur, soit du travailleur.

Il a démontré la hiérarchie des normes en s'appuyant sur une forme de pyramide dont le sommet est représenté par la Constitution et la base par la jurisprudence. La partie intermédiaire est représentée par les Règlements, les Conventions Collectives en dessous et par-dessus eux les Lois et les Ordonnances.

Il a souligné l'importance pour le syndicaliste de connaître et de maîtriser les conventions fondamentales et prioritaires.

S'agissant de la soumission, il a clairement explicité le fait que chaque Etat membre doit soumettre toute nouvelle convention à ses autorités compétentes et que c'est de manière souveraine que chaque Etat ratifie toute nouvelle convention.

Il a insisté sur le fait que toute ratification a pour conséquence la mise en œuvre en droit comme en fait, l'acceptation du contrôle international de l'application de la convention.

Quant aux organes de contrôle,, le facilitateur a explicité les fonctions générales dont l'application des conventions et recommandations, par les mécanismes de contrôle régulier et les procédures spéciales de contrôle.

Il est donc impératif de veiller à l'intégration des conventions internationales ratifiées dans les législations nationales afin qu'elles soient appliquées.

Après la pause déjeuner, c'est la reprise des activités par les travaux en groupe. Les participants se sont constitués en deux groupes de travail, dans le but de répertorier quelques conventions ratifiées en fonction de leur pertinence et de relever au besoin la non application qui peut être à l'origine des plaintes au niveau du BIT.

### c. La 3<sup>ème</sup> journée

La journée a commencé par la poursuite des travaux en groupe. Ensuite est intervenue la présentation où chaque rapporteur devait expliquer le choix des conventions sélectionnées.

Le facilitateur a conclu l'exercice en faisant un bref exposé sur les conventions retenues et il a communiqué à l'intention des participants le nombre des conventions ratifiées par quelques pays à travers le monde. La vigilance devait donc être de mise afin de dénoncer toute violation des conventions.

Il a même cité quelques plaintes introduites par le BIT contre la RDC pour la non application des conventions ratifiées.

Il a terminé son exposé en félicitant les participants pour leur application et a exprimé son admiration à l'endroit de UNI-AFRICA qui a donné l'opportunité à ses membres de bénéficier d'un cours aussi magistral.

Après la pause déjeuner, c'était au tour du facilitateur du thème VIH/SIDA, le cde Ntantu, de sensibiliser les participants sur ce fléau, qui est en train de déstabiliser le monde du travail.

**La cérémonie de clôture** est intervenue à 16h et a été marquée par le discours de la Présidente du Comité de Liaison, qui a exprimé sa satisfaction à l'endroit des participants et des facilitateurs car les objectifs du séminaire ont été atteints. Elle a exprimé ses remerciements à l'endroit de UNI-AFRICA et UNI-MONDIAL à travers son représentant, le cde Kabeya.

Ce dernier, prenant la parole, a chaleureusement félicité les séminaristes et a promis de transmettre les remerciements du Comité de Liaison à UNI lors de leur prochaine rencontre.

A la fin de son discours, il a déclaré clos les travaux de l'atelier et a ensuite assisté la Présidente dans la remise des certificats d'assiduité aux participants

Fait à Kinshasa, le 25 septembre 2008

Le comité de Liaison